

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 603

présenté par
M. Gille

ARTICLE 20

I. – Supprimer l’alinéa 16.

II. – En conséquence, après l’alinéa 73, insérer l’alinéa suivant :

« 9° *bis* À l’article L. 8113-9, après le mot : « vérification », sont insérés les mots : « , de mesure et d’analyse »; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Déplacement d’un alinéa.